

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de réception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE_081_2024-DE

AGED I

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : PETITES VILLES DE DEMAIN » APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE	Nombre de Conseillers : 38 En exercice : 38 Présents : 30 Votants : 34 Délib. n°14– 18/06/2024
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Juin, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la Commune de Ille Sur Têt, salle la Catalane sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : le mardi 11 juin 2024

Présents : ALESSANDRIA Annabelle (T), AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), DOMENECH Alain (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFFI Pascal (T), VIDAL Sylvie (T), VILA Patrice (T).

Absents excusés : BARNOLE Catherine (T), BURGHOFFER William (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), PARRILLA Jérôme (T).

Absents ayant donné pouvoir : FORASTE Guy (T) à NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T) à BAPTISTE Florence (T), PAGES Caroline (T) à ALESSANDRIA Annabelle (T), PETIT Vivien (T) à ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,
066-246600415-DE_081_2024-DE

A G E D I
VU la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) ;

VU le programme national « Petites Villes de Demain » ;

CONSIDERANT que les communes de Millas et d'Ille sur Têt ont été labellisées au titre du programme « Petites Villes de Demain » par la Préfecture du Département des Pyrénées-Orientales.

CONSIDERANT que ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Il a pour objectif de donner aux élus de l'intercommunalité et des villes lauréates de moins de 20 000 habitants et exerçant des fonctions de centralité, les moyens humains et financiers pour concrétiser leurs projets de revitalisation des centres-bourgs.

CONSIDERANT que la mise en œuvre de ce programme repose sur trois phases :

Phase 1 : La convention d'adhésion, signée par la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, les deux communes PVD, l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et le Département des Pyrénées-Orientales, le 20 juillet 2021.

Phase 2 : La phase d'initialisation, en cours, qui se traduit par la rédaction d'une convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et qui fait l'objet de la présente délibération.

Phase 3 : La phase de déploiement du programme, qui correspond au temps d'engagement financier et de réalisation des actions inscrites dans la convention-cadre et ce, jusqu'en mars 2026. Tel que prévu par les textes, l'ORT a une durée de validité de cinq ans, à compter de la signature de la convention-cadre valant ORT (avec ses annexes).

CONSIDERANT que l'ORT, issue de la loi du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), est un outil opérationnel dont les incidences en matière d'habitat et de commerces peuvent être significatives. Elle confère aux collectivités de nouveaux droits juridiques et fiscaux sur des secteurs d'intervention identifiés dont les centres-anciens.

CONSIDERANT que cinq orientations stratégiques ont été définies par la Communauté de Communes Roussillon-Conflent avec les deux « Petites Villes de Demain », Ile sur Têt et Millas :

- Orientation 1 : Redynamiser l'habitat dans les centres anciens
- Orientation 2 : Accompagner le développement économique
- Orientation 3 : Valoriser les formes urbaines et les patrimoines
- Orientation 4 : Développer la mobilité et les connexions
- Orientation 5 : Améliorer le cadre de vie des habitants

CONSIDERANT que la revitalisation des centres-bourgs s'inscrit dans une démarche de projet partagée par l'ensemble des acteurs du territoire. L'engagement de tous les acteurs, la Communauté de Communes et les communes lauréates, l'Etat, les établissements et opérateurs publics dont la Banque des Territoires, la Région, le Département, l'EPFO et

Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE_081_2024-DE

A G E D I

tous acteurs privés concernés sera indispensable pour accompagner cet élan et participer à la réussite du projet de revitalisation du territoire.

CONSIDERANT que le Comité de projet, instance de suivi et de validation du programme « Petites Villes de Demain », coprésidé par le Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades, le Président de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent, et les Maires des deux communes concernées, s'est réuni le 29 avril 2024.

CONSIDERANT que le Comité de projet a validé la stratégie de revitalisation intercommunale, ainsi que ses déclinaisons communales décrites dans la convention-cadre, les secteurs d'intervention de l'ORT multi sites, les actions matures des deux communes sous la forme de fiches-actions et la maque.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil communautaire,**

APPROUVE dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », le projet de revitalisation ainsi que les secteurs d'intervention, les orientations stratégiques, les actions et les intentions de projet qui en découlent.

AUTORISE le Président à signer les conventions partenariales nécessaires à la mise en œuvre du projet et du programme d'actions, ainsi qu'à la mise en œuvre de l'ORT.

Fait et délibéré à Ille Sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

**Le Président
Marc BIANCHINI**



Date de transmission de l'acte: 24/06/2024

Date de reception de l'AR: 24/06/2024

066-246600415-DE_081_2024-DE

A G E D I